

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 471 Subvention à l'association Quilombo Projection (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association à l'association Quilombo Projection, 23, rue Voltaire (11^e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 11e en date du 19 septembre 2011,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Quilombo Projection, 23, rue Voltaire (11^e), au titre de l'année 2011, pour soutenir l'organisation d'une série de conférences. X08566 2011_01989 16616.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.